

Versailles, le 8 janvier 2010

PREFECTURE DES YVELINES

Service du Cabinet

*Bureau de la communication interministérielle
et des relations publiques*

Contact presse : 01.39.49.75.22

communication@yvelines.pref.gouv.fr

NOTE AUX RÉDACTIONS

De nouvelles chutes de neige et de verglas dans des proportions importantes sont attendues le vendredi 8 janvier 2010 en début de soirée.

Par conséquent, la préfecture des Yvelines prend les arrêtés suivants :

- Un arrêté portant interdiction de la circulation des véhicules de transport collectif d'enfants

La circulation des véhicules de transports scolaires est interdite sur l'ensemble du réseau routier du département des Yvelines, à l'exception des autoroutes, du samedi 9 janvier 2010 à 12 heures au mardi 12 janvier 2010 à 7 heures.

- Un arrêté interdisant la circulation des transports de plus de 7.5 tonnes

Le samedi 9 janvier 2010 à partir de 12 heures, la circulation des transports de marchandises et de voyageurs de plus de 7.5 tonnes est interdite sur l'ensemble du réseau routier communal, départemental et national (sauf autoroutes), exception faite pour les véhicules de secours et d'intervention et de livraison de produits de salage et sablage.

La préfecture vous rappelle les consignes de vigilance :

- il est conseillé de différer ses déplacements dans la mesure du possible
- Si vous devez absolument prendre votre véhicule, limitez votre vitesse, augmentez les distances de sécurité entre les véhicules et soyez très prudents.

Vous pouvez vous renseigner sur les conditions de circulation :

- centre régional d'information et de coordination routière 0 800 100 200
- Météo France 0 892 68 02 78 pour le département (34 centimes la minute)
- www.bison-fute.fr